

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/341443663>

Perspectives Culturelles dans le Développement Economique des Intégrations Régionales Africaines : cas de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Article · May 2020

CITATIONS

0

READS

1,322

2 authors:



[Néhémie Sabrina Ledaga](#)

Central China Normal University

4 PUBLICATIONS 3 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



[Mfoubou Elvis Presley](#)

Central China Normal University

2 PUBLICATIONS 1 CITATION

[SEE PROFILE](#)

Perspectives Culturelles dans le Développement Economique des Intégrations Régionales Africaines : cas de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

LEDAGA Néhémie Sabrina, Wei HONG, MFOUBOU Elvis Presley
Central China Normal University (CCNU), Department of Politics
and International Studies, Wuhan, China. E-mail: nledaga@yahoo.fr;
weihong802@163.com; elvispresleymfoubou@gmail.com

Article publié en anglais par
Open Journal of Political Science, 2020, 10, 329-346
Et traduit en français par les Auteurs.

Comment citer cet article : Sabrina, L. N., Hong, W.,
& Presley, M. E. (2020). Cultural Perspectives in the
Economic Development of African Regional Integration:
The Case of the Economic and Monetary Community
of Central Africa (EMCCA). Open Journal
of Political Science, 10, 329-346.
<https://doi.org/10.4236/ojps.2020.102021>

Copyright © 2020 by author(s) and
Scientific Research Publishing Inc.
This work is licensed under the Creative
Commons Attribution International
License (CC BY 4.0).

Résumé

Au moment où nous parlons de globalisation des échanges et de la régionalisation des forces économiques, il apparaît nécessaire, pour l'Afrique et pour les pays membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en particulier de penser à de nouvelles stratégies pour la relance de leurs économies enclines à de nombreux challenges. Le domaine culturel via le Tourisme culturel et les industries culturelles apparaît ici, comme l'un des meilleurs atouts pour répondre aux défis internationaux, régionaux et nationaux actuels dont souffrent ces pays dans les échanges commerciaux. Ainsi, bien plus que de mettre en lumière les difficultés auxquelles ils sont confrontés, le but de cet article est de montrer l'importance de la culture dans le développement économique des intégrations régionales africaines et de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale en singularité. Les méthodes de recherche documentaire et qualitative, nous ont servi de base tout au long de ce travail.

Mots-clés: Impact Culturel, Intégration Régionale, Développement Economique, CEMAC, Challenges, Perspectives.

1. Introduction

- **Genèse de la CEMAC**

La question sur l'intégration a toujours suscité de nombreuses questions de recherches car elle renferme en elle-même plusieurs formes de nuances. On parle alors de l'intégration politique, militaire, économique, sociale, culturelle, professionnelle etc. Mais, en ce qui concerne cet article, nous nous sommes focalisés uniquement sur l'intégration économique intra régionale des pays membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Il faut rappeler que la nécessité de tisser et de consolider des liens de solidarité économique en Afrique Centrale a été amorcée bien avant les indépendances. En effet, en 1959, il existait déjà l'Union Douanière Équatoriale (UDE) qui regroupait la République Centrafricaine, le Congo, le Tchad, puis le Cameroun qui l'intégra en 1962. Les autres états, devenus eux aussi indépendants, décidèrent d'y adhérer et de mettre en place, la première organisation d'intégration d'Afrique Centrale appelée l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC). Son objectif était d'établir graduellement un marché commun entre les Etats membres ; éliminer les entraves au développement des échanges intra-communautaires en vue de promouvoir l'extension des marchés nationaux et l'amélioration du niveau de vie des populations ; renforcer l'unité des économies en présence et la modernisation de celles-ci afin d'en assurer le développement régulier (...) par l'harmonisation des politiques d'industrialisation, la répartition équitable des projets communautaires et la coordination des programmes de développement des différents secteurs de production (Edouard, 2004). C'est le traité de Brazzaville, datant de Décembre 1964 qui l'institua mais ce dernier ne rentra en vigueur qu'à partir de Janvier 1966. Cette lenteur s'explique car cette dernière devrait créer une véritable union douanière (avec fonds commun de solidarité) et non seulement une zone de libre-échange; mais organisé également une coopération économique, surtout en matière d'implantation d'industries; son application ne pouvait être que progressive, et elle semblait en bonne voie (François, 1968). Cependant, les difficultés d'ordres structurels, politiques, la crise économique de 1990, etc., ne tardèrent pas à se présenter et malgré les efforts consentis et les restructurations internes mises en place, cette dernière ne parvint pas à atteindre les objectifs qui lui étaient assignés. Il fallait donc, créer en urgence une nouvelle institution d'intégration économique régionale, jugée plus moderne et plus soucieuse des nouvelles ambitions inter régionales face aux challenges que suscitaient la régionalisation économique et la globalisation des échanges. C'est dans cette optique que l'UDEAC disparaîtra pour faire place à la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale a été créé en 1994, mais le traité l'instituant ne rentra en vigueur qu'en 1999. Constituée officiellement de six pays frontaliers que sont le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République Centrafricaine, la République du Congo, le Cameroun et le Tchad, ces pays ont tous en commun, à l'exception de la Guinée Équatoriale colonisée par l'Espagne : la France comme ancien colonisateur et l'utilisation du Francs CFA comme monnaie. Aussi, depuis 2013, son siège est momentanément situé à Malabo (en Guinée Equatoriale) pour des raisons sécuritaires. Il faut dire que de l'Union

Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC) à la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), trente-cinq années se sont écoulées et de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale à nos jours, vingt-une années sont passées, soit un total de cinquante-six années d'existence. C'est à peu près la même durée de vie des indépendances africaines jusqu'à nos jours. En 56 ans de réformes, de restructurations internes et de multiples changements politiques, cette organisation reste considérée par certains analystes comme un « échec d'intégration ». Pour la qualifier, les termes tels que « moins avancée », « moins intégrée », « moins diversifiée » voire même « moins connectée » du continent Africain sont employés. Toutes ces dénominations peu valorisantes mettent en évidence la pluralité des difficultés que rencontre la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale dans les échanges. Pourtant, l'un de ces objectifs est de faire de cette région, un espace économique intégré, émergent, où règne la solidarité et la bonne gouvernance d'ici 2025. Cette initiative aurait pu marcher si la crise pétrolière n'avait pas secoué le monde. À partir de juillet 2014, selon les experts, le prix du Brent est passé de 110 USD à 35 USD par baril entre 2014 et 2016. Cette baisse a ébranlé tous les pays producteurs et consommateurs de pétrole sur le plan géopolitique et économique (Niambi, 2018).

- **L'importance du pétrole pour les membres de la CEMAC**

Depuis son institution, la CEMAC n'a enregistré jusqu'alors que très peu de résultats satisfaisants en matière d'échanges économiques inter régionaux. Or, il faut lui reconnaître l'amélioration de ces performances économiques au cours des années 2016 à 2019, étroitement liées aux exportations pétrolières qui occupent une place centrale dans les économies des pays membres tel que nous le montre le **tableau 1** ci-dessous. En effet, étant des pays producteurs et exportateurs de pétrole, ces six pays sont totalement dépendants de cette ressource minière qui est la principale rente de leurs économies.

Tableau 1 : Importance du pétrole dans les économies de la CEMAC

	2015	2016	2017	2018
Production en millions de tonnes	47,7	44,3	42	44,2
Part du PIB pétrolier dans le PIB global	23.8%	18%	18.4%	20.4%
Part des exportations pétrolières dans les exportations totales	61.9%	66.2%	68.9%	66.5%
Part des recettes pétrolières dans les recettes budgétaires	40.5%	31.1%	36%	42.3%

Source : CEMAC, 2019.

Le tableau ci-dessus, nous montre l'importance que représente la production et l'exploitation pétrolière pour ces états. En moyenne au cours des dernières années, la CEMAC a produit 45 millions de tonnes de pétrole. De même, en moyenne, la part du PIB pétrolier dans le PIB global est de 20% environ ; celle des exportations pétrolières dans les exportations totales

est de 65% et celle des recettes pétrolières dans les recettes budgétaires totales de 38% (CEMAC, 2019). Par ailleurs, Il faut dire que, plusieurs pays de la zone n'exportent quasiment que leur production pétrolière. En 2006 celle-ci représentait 91 % des exportations de la Guinée Equatoriale, 84 % de celles du Tchad, 83 % du Gabon, 82 % du Congo et 48% du Cameroun (Emilie, Serge, 2014). A l'exception du Cameroun dont la production de pétrole est limitée, le marché intérieur plus large et l'économie plus diversifiée, les pays de la sous-région sont extrêmement dépendants des recettes pétrolières, conséquences d'une faible diversification de l'économie. Si le pétrole contribue pour moins de 10 % du PIB du Cameroun, ce taux s'élève à 85 % pour la Guinée équatoriale, à environ 50 % pour le Congo-Brazzaville et à peine moins (45 %) pour le Gabon (Direction générale des relations internationales et de la stratégie, 2015). Cependant, malgré l'importance de ce secteur d'activité pour la CEMAC, il faut dire que son rendement dans les échanges intra-communautaire reste en sa globalité très faible et peu enviable. De plus, en CEMAC, la majeure partie de ses populations vivent dans conditions déplorables et une immense pauvreté. Or, cette région qu'est l'Afrique Centrale regorge de multiples ressources et de potentialités parmi lesquels le domaine culturel. D'où notre intérêt pour ce sujet de recherche car il est primordial de réactualiser les débats et de voir dans quelle mesure la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale gagnerait à avoir une meilleure visibilité tant sur la scène Africaine qu'internationale et favoriserait par la même occasion une bonne rentabilité économique pour les pays membres et ces populations. Et pour y parvenir, tous les domaines économiques, même celui de la culture doivent être collectivement exploré. L'intérêt d'explorer le domaine culturel comme piste de solution est souhaitable et primordiale. Non pas de manière à dissocier l'économie de la culture mais plutôt de manière complémentaire car l'un ne saurait bien fonctionner sans l'autre, car la culture peut contribuer à hâter et consolider les processus de restructuration des espaces économiques. D'autre part, l'action culturelle elle-même ne peut se développer que si elle repose sur une base matérielle et économique solide. Elle ne saurait être déconnectée de la réalité socio-économique qui en constitue la charpente (Plan d'action sur les industries culturelles et créatives, 2004). Autant le domaine culturel est important pour le développement économique des intégrations régionales africaines, autant l'intégration régionale est une base solide et incontournable pour le développement des entreprises culturelles africaines en général et pour celle de la CEMAC en particulier. Il y a donc lieu de savoir, en quoi le domaine culturel via le tourisme culturel et les industries culturelles constitue une perspective non négligeable pour le développement économique en CEMAC ? Et en quoi l'intégration régionale est-il un atout pour l'essor économique de ce domaine ?

Une suite logique à ce travail sera dans un premier temps de présenter la littérature qui nous a permis d'élaborer ce travail ; puis d'énumérer quelques difficultés que rencontrent la CEMAC avant de montrer l'importance de la culture dans le développement économique de la CEMAC. Bien évidemment, le but de cet article n'est pas de s'inscrire dans une critique dévalorisante vis à vis de ces pays et de leur organisation d'intégration, mais plutôt d'apporter une modeste contribution à la liste des recherches scientifiques, littéraires et économiques déjà disponibles. Bien plus que de présenter les insuffisances de la CEMAC, nous porterons une attention particulière sur le domaine culturel qui jusqu'ici demeure un apanage individuel peu valorisant et négliger.

2. Revue de la Littérature

Des années 60 à nos jours, nombreuses analyses, études politiques et économiques sur le sujet des intégrations régionales ont vu le jour. Toutefois, nous pensons que l'accent mis sur le domaine culturel est récent et mérite qu'on s'y intéresse de plus près. Ce regain d'intérêt est contemporain et peu sont les manuscrits ou autres articles qui ont réellement évoqué la question sur l'impact du domaine culturel et l'importance de l'intégration régionale économique comme facteurs de développement. Et compte tenu des challenges auxquels les pays de la CEMAC ne cessent de faire face, tous les domaines doivent être explorés et exploités. Nous comptons à ce jour, peu de sources liées à notre recherche mais notre revue de la littérature vient pour la plupart des auteurs du continent Africain. Cela atteste combien la question sur le régionalisme en Afrique est crucial afin de donner à ce dernier, un nouvel élan d'espoir et d'optimisme. Ainsi, nous avons des chercheurs originaires d'une part de l'Afrique de l'Ouest (Francisco Ayi d'Almeida, Dr Nagou Madou, Cheick Oumar Sissoko, Jacqueline Damon) ; d'autre part de l'Afrique Centrale (Nouwoue Njofang D., Kanel Engandja-Ngoulou), et l'apport international.

Pour Monsieur Francisco Ayi d'Almeida, seul l'intégration régionale peut favoriser l'essor des économies africaines. En effet, il soutient le fait que le développement des industries culturelles africaines pourrait s'articuler sur les filières de l'audiovisuel (musique, image, spectacle vivant), des objets du quotidien et de l'écrit nécessaires au développement du capital humain et à l'expression des identités. Elles présentent l'avantage de disposer d'une forte demande liée à une forte attente des publics et ont une forte capacité d'intégration. Et, seul un espace économique comme l'espace régional est propice à la consolidation et au développement de leur capacité à satisfaire la demande (Francisco, 2006). Il donne quatre raisons principales dans son article pour étayer ses propos. Premièrement, pour prioriser son argumentaire, il fait allusion à l'étroitesse des marchés nationaux, le sous équipement technique, l'insuffisance d'infrastructures de base, la faiblesse du pouvoir d'achat et la perte d'importance des frontières nationales. Deuxièmement, il affirme que prises filière par filière, les industries culturelles africaines ne disposent pas d'une production suffisante et elles ne pourront pas répondre avec efficacité aux contraintes de compétitivité qu'impose le marché international. Troisièmement, il atteste que l'importance des investissements à réaliser en matière d'infrastructures techniques, de formation professionnelle et de soutien financier dépasse les capacités de chaque pays. Enfin, il affirme que la plupart de ces industries culturelles sont déjà orientés vers les marchés intérieurs et leurs produits parviennent rarement à se placer sur les marchés internationaux. En sommes, Monsieur d'Almeida soutient de manière farouche l'idée selon laquelle la coopération intra et inter-régionale est un objectif stratégique prioritaire à prendre en considération, en procédant par étapes allant du sous régional au régional puis à l'inter-régional.

Suivant la même logique que son prédécesseur, Madame Jacqueline Damon affirme que parallèlement au processus de mondialisation, l'intégration régionale devient plus que jamais un élément critique pour le développement de l'Afrique centrale. La question régionale est géopolitique et renvoie à des interdépendances économiques, politiques et culturelles. L'avenir de la région dépend notamment d'a capacité à créer ou à renouer des liens de confiance entre les populations, les institutions et les organisations clés au travers de dynamiques régionales et

d'actions transfrontalières concrètes, condition préalable à la stabilité régionale (Jacqueline, 2005). Elle soutient plus loin que l'intégration régionale est au cœur du développement en Afrique et qu'une étude attentive devrait être menée pour montrer en quoi les facteurs environnementaux, démographiques, économiques et culturels peuvent, au-delà de l'actualité politique, favoriser à terme l'intégration ou au contraire lui faire obstacle.

D'un point de vue similaire, le Dr. Nagou Madow Yves défend l'idée selon laquelle la diversité culturelle est un atout pour l'intégration régionale. En effet, il affirme que pour que le facteur culturel joue un rôle d'accélérateur dans le processus d'intégration régionale ; il faut définir les conditions nécessaires et suffisantes à l'établissement d'un ordre juridique dans lequel doivent pouvoir s'articuler les interactions politique et sociale tout en respectant le principe de l'égalité (Nagou, 2012). Et selon le Professeur Nouréini cité dans le même article, pour que l'intégration africaine réussisse, elle doit passer nécessairement par l'intégration des esprits de sorte que l'interface éducation-culture devient une réalité sur le continent, ainsi, le terme « communauté » utilisé ne reflétera-t-il une réalité que si, à un premier niveau, les enfants peuvent avoir le même programme scolaire au primaire, qu'ils apprennent les mêmes valeurs et passent par les mêmes manuels et lorsqu'ils grandiront, ils seront déjà des intégrés de l'Afrique de l'Ouest sans que nécessairement on ne parle politique et économie étant donné que les valeurs partagées seront les mêmes (Nagou, 2012).

Du côté de l'Afrique centrale, nous avons comme modèle de référence le Dr. en droit et sciences politiques de l'Université Jean Moulin, Kanel Engandja-Ngoulou. C'est de son expertise que notre sujet de recherche a pris forme. Dans son ouvrage intitulé *Le Développement des Industries Culturelles au Gabon*, il donne une vue panoramique et spécifique de comment ce petit pays qu'est le Gabon avec moins de deux millions d'habitants, pourrait tirer son épingle du jeu via les industries culturelles pour lui permettre d'avoir une visibilité économique sur la scène internationale et par ricochet dans les échanges intra régionaux. Son analyse aide non seulement le Gabon à redéfinir ses objectifs en matière de politiques culturelles face aux industries culturelles mais également aide par extension ses voisins Francophones à penser plus communautairement qu'individuellement pour une meilleure croissance des économies en Afrique Centrale. Monsieur Kanel affirme que se saisir de la culture, plus spécifiquement des industries culturelles pour fonder son développement est l'une des possibilités que l'Afrique se doit d'explorer pour bénéficier des retombées positives de la mondialisation (Kanel, 2012). De plus, il fonde son argumentaire en se focalisant sur le domaine de l'édition, l'industrie musicale et celui de l'audiovisuelle à savoir la radio, télévision et le cinéma.

Enfin, nous ne pouvons omettre l'opinion internationale, notamment celui de l'Union Africaine dans le *plan d'action sur les industries culturelles et créatives*. Selon leur expertise, la culture peut contribuer à réunir ce que la politique a séparé. Elle peut aussi contribuer à hâter et consolider les processus de restructuration des espaces économiques. D'autre part, l'action culturelle elle-même ne peut se développer que si elle repose sur une base matérielle et économique solide. Elle ne saurait être déconnectée de la réalité socio-économique qui en constitue la charpente.

Voici énumérer les auteurs concernant la revue de la littérature de notre travail. Bien que ces auteurs aient traité des questions liées à notre thématique, la littérature scientifique n'est pas encore abondante. Cependant, leur travail nous permette déjà d'apprécier et d'avoir des idées précises sur le sujet. Ainsi, pour mieux comprendre tous les aspects liés à nos questions de recherche, nous continuerons par montrer les challenges économiques au sein de la CEMAC puis, nous terminerons par mettre en évidence l'importance du domaine culturel dans le développement économique des intégrations régionales africaines et celle de la CEMAC en singularité.

3. Quelques Difficultés Economiques au sein de la CEMAC

Dans sa thèse publiée en 2010, intitulée *la libre circulation des personnes au sein de l'espace de la CEMAC : entre mythes et réalités*, Serge Loungou, affirme que la CEMAC ne constitue pas à proprement parler une zone de libre-échange ni une union douanière, encore moins un marché commun, conformément aux étapes de la théorie de l'intégration économique régionale. C'est bien là, tout le paradoxe des décisions prises à l'unanimité mais dans le fond, témoignent du manque de volontariat des dirigeants politiques de la CEMAC. De même, selon que l'affirme le Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Soutenabilité de l'Economie Tchadienne, le commerce intra régional en zone CEMAC demeure constamment faible passant de 1,6% pour les exportations et 3,1% pour les importations en 2013. Autant dire qu'en CEMAC, les difficultés sont nombreuses et touchent plusieurs secteurs d'activités. Parmi elles, figurent :

- **Les difficultés liées au secteur pétrolier**

Les pays de la CEMAC sont des nations productrices et exportatrices de pétrole. Cette ressource minière est la principale rente de leurs économies. Et Pour de telles économies, la moindre chute du prix du baril de pétrole (comme cela a été le cas entre 2014-2016), est une vraie difficulté qui va parfois même jusqu'à paralyser le fonctionnement étatique et la gestion financière des Etats. Il faut dire que lorsque l'essor des économies des Etats, en particulierité ceux de la Communauté Economique et Monétaires de l'Afrique Centrale ne dépendent que de la fluctuation des prix de pétrole dont la prévision est parfois incertaine comme seule source de revenu, le déclin économique est plus qu'une certitude tout en sachant que le pétrole n'est pas une ressource renouvelable au rythme de nos consommations. Le pétrole, qui représente 60% des exportations de la CEMAC, a connu un effondrement de ses cours, ce qui a entraîné la diminution des recettes pétrolières de moitié entre 2014 et 2016. Le déficit du solde des transactions courantes de la région s'est ainsi nettement creusé, de 3,9% du Produit intérieur brut en 2014 à 9,3% du PIB en 2016. La dette publique s'est alourdie, passant de 29% du PIB en 2014 à 47% du PIB en 2016 (CEMAC, 2019). Aussi, depuis la chute des cours du pétrole et ses conséquences sur la demande, la dégradation du climat sécuritaire dans la région du lac Tchad et en RCA qui viennent s'ajouter à des fragilités structurelles, notamment l'absence de diversification des économies et un niveau de gouvernance institutionnelle faible, autant de réalités qui sont à l'origine des moins bonnes performances économiques qui se traduisent par une réduction substantielle de la croissance économique dans la région. Le taux de croissance

de la zone est ainsi passé de 4.8% en 2014 à 1.4% en 2015 et -0.2% en 2016. (...) Ces mauvaises performances ont également conduit à un déficit des transactions courantes dans la zone qui est passé de 4,1 % du PIB en 2014 à 12,5 % en 2015, en raison d'un fort repli de l'excédent commercial, avec une baisse de plus de 30 % du produit des exportations pétrolières, mais aussi d'une légère aggravation du déficit de la balance des services (CEMAC, 2019).

Aussi, la majorité de leurs économies reste faible car très peu diversifiée. Plusieurs pays de la zone, n'exportent quasiment que leur production pétrolière à exception du Cameroun qui possède l'économie la plus diversifiée en CEMAC. Ce dernier reste l'un des principaux producteurs mondiaux de certains produits alimentaires, tels que le cacao, le café, les bananes, les produits à base de palme, le tabac, le caoutchouc, le coton, le maïs et le manioc selon le site des Experts Comptables en 2020. Compte tenu de ces réalités, le climat économique en zone CEMAC demeure très difficile car n'ayant pas beaucoup de produits de qualité à échanger entre eux.

- **Les difficultés liées au secteur des Infrastructures**

Du Nord au Sud, d'Est à l'Ouest, les villes africaines se métamorphosent. Le secteur pétrolier est étroitement lié au bâtiment et à l'essor des travaux publics (Niambi, 2019). En zone CEMAC tout comme dans la majorité des pays Africains, le problème lié aux infrastructures est très patent. La réalité est encore incompréhensible lorsqu'il s'agit des pays producteurs et exportateurs de pétrole. L'émergence 2025, apparaît davantage plus difficile à concrétiser sachant bien que les axes routiers reliant les différentes métropoles sont peu viables voire impraticables pour d'autres. En 2010, la CEMAC avait mis en place le Programme Économique régional (PER) se décomposant en 5 axes, 12 objectifs stratégiques, 29 programmes et 86 projets. L'objectif de ce programme était de faire de la CEMAC un espace économique intégré (...) au service du développement humain à l'horizon 2025. Cependant, près de 10 ans après son lancement et environ 5 ans avant la date butoir, moins de 20% du Programme a été réalisé (Geslin, 2019). De plus, selon l'expertise faite par les Nations Unies dans leur rapport intitulé Afrique Renouveau paru en 2014, La mise en œuvre limitée des accords et le manque d'infrastructures fiables compliquent la poursuite de l'intégration régionale. Le réseau routier principal de la CEMAC est long de 57858 Km, dont 12% seulement sont bitumés, et sa densité routière pour l'ensemble du réseau est de 1,9 Km/100 Km, dont 0,24 Km/100 Km pour les routes bitumées. Contrairement à d'autres communautés régionales, on observe que la presque totalité du réseau routier de la CEMAC n'est pas en bon état (Etienne, 2012). Le transport routier est incroyablement lent et les ports sont encombrés dû au manque de capacités. En effet, l'absence d'un réseau routier adéquat est l'une des principales causes de non compétitivité des produits des différents pays de la CEMAC, en termes de coût, qualité, quantité, délais de livraison, etc. À titre d'exemple, les tracasseries routières induisent un coût représentant 52 % de la valeur des exportations sur le trajet de Douala (Cameroun) à N'Djamena (Tchad), long de 1864,6 km, pour une durée moyenne de 15 jours, auxquels il faut ajouter jusqu'à 28 jours supplémentaires de temps d'attente dans le port de Douala. Ainsi, plus de 15% de la production agricole est perdue entre le lieu de production et de consommation et des méventes assez importantes sont enregistrées en raison des infrastructures de transport inadéquates et de nombreux postes de contrôle, réduisant le chiffre d'affaires des producteurs et, par conséquent

une baisse de la production et un accroissement des prix à la consommation (Geslin, 2019). Au sein de la CEMAC nous le rappelons, seule le Tchad et la Centrafrique sont enclavés car accessibles que par voie terrestre et aérienne, la construction routière est donc un impératif capital pour être mieux intégré.

Par ailleurs, la faiblesse des infrastructures routières n'est pas la seule difficulté. En CEMAC, il y a aussi les obstacles liés aux infrastructures électriques, sanitaires et numériques. Ces infrastructures coûtent beaucoup plus cher aux usagers des pays de la CEMAC. En effet, Les prix de l'électricité et du fret routier sont en moyenne trois fois plus élevés dans les pays de la CEMAC que dans les autres régions en développement, et l'accès à Internet par des lignes commutées coûte six fois plus cher. (...) La cherté des services de TIC dans la CEMAC peut s'expliquer par le petit nombre de pays reliés au câble sous-marin et par l'absence de concurrence entre les passerelles internationales, même lorsque les pays sont connectés (Sharmini, Bernardin, 2013).

- **Les difficultés liées à l'Instabilité politique**

La fragilité de l'Afrique Centrale est caractérisée par un contexte sécuritaire volatile et une instabilité politique. Cette situation résulte principalement de l'éclatement de plusieurs conflits multiformes, notamment pour le contrôle des richesses naturelles ou impliquant des groupes armés. Ces conflits ont été exacerbés par l'incapacité des États à faire face aux problèmes d'insécurité et de reconstruction, par un niveau élevé de pauvreté et un déficit de gouvernance. En Afrique centrale, trois pays sont jugés en situation de fragilité : la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo et le Tchad. Les quatre autres pays sont perçus comme étant plus résilients, même s'ils présentent aussi des poches de fragilité. Il faut dire que cette fragilité politique de la région des Grands Lacs, du bassin du Lac Tchad (notamment au nord du Cameroun, ouest du Tchad, sud-est du Niger, nord-est du Nigeria) et du golfe de Guinée est fortement liée aux dissensions politiques, aux faiblesses dans la protection des droits de l'homme, à la transparence limitée dans la gestion des ressources et aux processus électoraux qui continuent d'accentuer la fragilité politique en créant des tensions sociales. L'extrême pauvreté matérielle des populations, la faiblesse dans la gouvernance des ressources du sol et du sous-sol (hydrocarbures et minerais), la porosité des frontières ainsi que la défaillance des services publics des États dans certaines parties de leurs territoires sont des facteurs aggravants (BAD, 2019).

Selon Geslin, l'instabilité politique au sein de la CEMAC a conduit à plusieurs conséquences néfastes ; à savoir la destruction ou à une dévalorisation du capital physique (infrastructures, équipements), du capital humain ainsi que du capital social qui repose sur la confiance. Aussi, à une montée du chômage et à une perte de revenu, car ils perturbent les activités économiques, (...) génèrent de l'incertitude, font augmenter les coûts de transaction et favorisent les fuites de capitaux, empêchant ainsi les producteurs de réaliser leur plein potentiel productif. En sus, elle a pour conséquence de rétrécir les marchés et de favoriser la mise en place de barrières non tarifaires au commerce régional » à travers les restrictions à la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux. Enfin, l'instabilité violente ou armée induit un accroissement sensible des dépenses de sécurité et de défense, créant ainsi un effet d'éviction de certaines dépenses sociales et fragilisant d'avantage l'équilibre budgétaire (Geslin, 2019).

- **Les difficultés liées à la Corruption**

Aussi vrai que les échanges tendent à devenir de plus en plus palpable sur la planète, la corruption l'est devenu également car c'est un phénomène qui s'est généralement dans toutes les sociétés et secteurs internationaux (police, transport, douanes, impôts, politique, santé etc.). L'agence mondialement reconnue the Transparency International nous en donne une bonne et large définition. D'une manière générale, c'est l'abus de pouvoir confié à des fins personnelles. La corruption peut être classée comme grande, petite et politique, selon les montants d'argent perdus et le secteur où elle se produit. La grande corruption consiste en des actes commis à un niveau élevé de gouvernement qui faussent les politiques ou le fonctionnement central de l'État, permettant aux dirigeants de bénéficier au détriment du bien public. La petite corruption se réfère à l'abus quotidien du pouvoir confié par des fonctionnaires de bas et moyen niveau dans leurs interactions avec les citoyens ordinaires, qui essaient souvent d'accéder à des biens ou services de base dans des endroits comme les hôpitaux, les écoles, les services de police et d'autres agences. La corruption politique est une manipulation des politiques, des institutions et des règles de procédure dans l'allocation des ressources et du financement par les décideurs politiques, qui abusent de leur position pour maintenir leur pouvoir, leur statut et leur richesse¹.

En Afrique Centrale, particulièrement dans la zone CEMAC, ce phénomène a pris de l'ampleur et est montée en puissance avec également la hausse de la pauvreté. La corruption est devenue monnaie courante et bien que des efforts de diminution ont été enregistrés au sein de la sous-région, ce dernier reste très marquant. Le **tableau 2** ci-après nous donne un aperçu de la place qu'occupe ces pays en matière de corruption les quatre dernières années écoulées. Les données recueillies proviennent de l'indice de perception de la corruption de 2019, produit par de Transparency International sur 180 pays et territoires tout en donnant à chacun un score de zéro (très corrompu) à 100 (très propre).

Tableau 2 : Indice de perception de Corruption au sein de la CEMAC

Pays	Rang/180	2016	2017	2018	2019	Score moyen	Résultat
Gabon	123	35	32	31	31	32,25	Corrompu
Cameroun	153	26	25	25	25	25,25	Corrompu
RCA	153	20	23	26	25	23,5	Corrompu
Chad	162	22	20	19	20	20, 25	Très corrompu
Congo	165	20	21	19	19	19,75	Très corrompu
Guinée Equatoriale	173	/	17 ²	16	16	16,33	Très corrompu

¹<https://www.transparency.org/what-is-corruption>

² https://www.transparency.org/cpi2019?utm_medium=email&utm_campaign=Corruption%20Perceptions%20Index%202019&utm_content=Corruption%20Perceptions%20Index%202

Le tableau 2 nous montre l'évolution des pays de la CEMAC en matière de corruption durant quatre années consécutives. Le Gabon est le seul pays parmi les six qui affiche des chiffres au-dessus de 30, c'est la preuve d'une volonté de redressement grâce à sa compagne anticorruption appelée « opération scorpion ». Cette dernière vise à assainir les finances publiques gabonaises. Cependant, des efforts supplémentaires sont davantage attendu car dans l'ensemble, les chiffres sont constants pour la plupart et alarmant pour d'autre. En effet, le Chad, le Congo et la Guinée Equatoriale en particularité ont des chiffres affolants. De 2016 à 2019, leur indice de corruption moyen est très proche de zéro, notamment de 20,25 ; 19,75 et 16,33 respectivement. Ces trois pays de la CEMAC font partie du top 10 des pays les plus corrompus en Afrique en 2020³. Tout cela atteste de la réelle instabilité politique qui sévit au sein de cette région.

Voici énumérer quelques difficultés au sein de la CEMAC. Évidemment, cette liste n'est pas exhaustive car nous avons préféré citer les plus manifestes selon nos expertises. Mais en supplément aux problèmes liés au domaine pétrolier, des infrastructures (routières, sanitaires, électriques et numériques), l'instabilité politique, et la corruption, s'ajoutent des problèmes liés à l'insécurité frontalière, l'inégale répartition des richesses, la mauvaise gouvernance, le taux de chômage élevé, un faible secteur financier, la double appartenance à d'autres Communautés Économiques Régionales (CER) etc. Au sein de cette communauté sous régionale les difficultés sont légions. Une cinquantaine d'années après sa création, suivit de différentes formes de restructuration et de transformations opérés, la CEMAC demeure une organisation d'intégration peu rentable. Toutes ces difficultés sont inéluctablement imbriquées, corrélés les unes par rapports aux autres sachant bien que ces états sont tous interdépendants économiquement les uns des autres. En plus de s'atteler à résoudre les problèmes sous-jacents au sein de leur organisation, la CEMAC a également plusieurs perspectives prospectives à prendre en considération afin d'atteindre leur objectif de développement économique et parmi elles, le domaine culturel par le biais du Tourisme culturel et des Industries culturelles.

4. Perspectives culturelles pour les membres de la CEMAC

- **Explorer le domaine du tourisme culturel**

L'Organisation Mondiale du Tourisme définit le tourisme culturel comme étant le mouvement de personnes obéissant à des motivations essentiellement culturelles telles que les voyages d'études et culturelles, les tournées artistiques, les déplacements effectués pour assister à des festivals ou autres manifestations culturelles, la visite de sites et de monuments, les voyages ayant pour objet la découverte de la nature, l'étude du folklore ou de l'art, et les pèlerinages (Organisation Mondial du Tourisme, 2011). L' Afrique Centrale, singulièrement la zone CEMAC, reste un des endroits de la planète où l'on trouve encore une flore et une faune très diversifiées et des ressources naturelles multiples. Cette région est caractérisée

³ <https://afrique.le360.ma/autres-pays/societe/2020/01/25/29293-corruption-voici-les-10-pays-les-moins-et-les-plus-corrompus-dafrique-29293>

par un écosystème très dense car le bassin du Congo occupe la seconde place mondiale en matière de ressources naturelles et forestières.

En CEMAC, le tourisme culturel reste encore une affaire anecdotique, à cause du manque d'infrastructures conséquentes, de la modicité des ressources financières et du manque de formation adéquate. Sans oublier le difficile accès aux lieux, sites touristiques culturels dû à la cherté des établissements et de la dégradation avancée des axes routiers. Une rencontre avait eu lieu en 2009, pour enfin mettre sur pieds des mécanismes ou des politiques visant à prendre en compte ce secteur, mais 11 ans plus tard, rien n'est encore fait. Le tourisme en CEMAC a dû à mal à décoller car confrontée à d'importants défis sécuritaires et la région a du mal à séduire autant les investisseurs que les touristes. Même le Cameroun, qui est relativement stable par rapport à ses voisins, accueille chaque année autour de 1 million de visiteurs. Un chiffre faible au vu du fort potentiel touristique dont jouit le pays, et qui est faiblement exploité (Forum de l'Investissement Hôtelier Africain, 2019).

A quand l'intérêt d'avoir un "Safari" (tournée ou voyage touristique entrepris par des touristes dans le but de découvrir des endroits inédits) en la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale ? Pour devenir une destination touristique culturel reconnue, la région des pays membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale doivent s'assurer d'être perçue comme une destination touristique d'investissement suffisamment attirante et attractive, ayant des complexes hôteliers communautaires adéquats avec des prix favorables et harmonisés. Et c'est maintenant qu'il faut s'asseoir et réfléchir sur l'impact économique que cela pourrait engendrer pour ces pays et leurs populations. Au sein de la CEMAC, le Gabon et le Cameroun⁴ font partie des destinations les plus intéressantes en Afrique centrale. Cela est dû à la présence des 13 parcs nationaux du Gabon dont celui de la Lopé est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco et les 4 régions touristiques du Cameroun : (le grand Nord Adamaoua, Nord et Extrême-Nord), le Sud (Centre, Est, et une partie du Sud), le Littoral (Littoral, une partie du Sud et du Sud-ouest), l'Ouest (l'Ouest et le Nord-ouest). Sans oublier que les autres pays, possèdent eux aussi des particularités touristiques précieuses et particulières telles que la République du Congo avec ses vestiges négriers historiques et parcs nationaux ; la République Centrafricaine avec son Parc national du Manovo-Gounda St Floris, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. C'est l'une des réserves les plus riches d'Afrique⁵, etc. La CEMAC est une mine d'or touristique culturel. L'activité touristique peut prendre de l'ampleur, devenir un secteur d'activité susceptible d'impulser le développement économique, social et durable d'un territoire donné, devenir un secteur économique majeur qui, avec la santé et l'éducation, peut contribuer au développement multiforme des sociétés, mais à condition que ses potentialités soient exploitées et managées rationnellement dans la perspective du tourisme et du développement durables (Meirame, 2016). De ce fait, il faudrait que les états membres de la CEMAC s'engagent à :

- 1) Encourager le développement de ce secteur d'activité grâce à l'apport effectif des populations locales concernées;

⁴<https://netafrique.net/les-3-destinations-les-plus-interessantes-en-afrique-centrale/>

⁵<https://www.alibabuy.com/guide-touristique/centrafrique.html>

2) Promouvoir le tourisme culturel par le développement des ensembles touristiques culturels présentant les cultures régionales telles que les œuvres d'art, troupes artistiques, l'art culinaire traditionnelle, la musique etc. Du moins, tout ce qui ressort du patrimoine matériel et immatériel culturel de ces pays ayant les mêmes origines culturelles à savoir celle du Peuple Bantu⁶. C'était la raison d'être du Centre International des Civilisations Bantu créé en 1983 avec pour objectif de mettre en place la plus grande banque de données culturelles informatisée en Afrique. Et, sur cette même base, bâtir un corps de recherche et des productions scientifiques et culturelles pan-bantu bien à la hauteur de la double quête d'être-au-monde et d'être-ensemble convoquée par une telle exigence, dans une fierté et dignité réaffirmée, au cœur d'une communauté de destin solidaire⁷. L'initiative était louable et très appréciable mais aujourd'hui, ce centre est considéré « d'éléphant blanc » car plus personne n'y travaille et c'est devenu un refuge pour sans abri. Plus de 10 milliards de FCFA (15 millions d'euros) ont été engloutis par ce projet surdimensionné, plombé par les errements managériaux et par l'arrêt du paiement des cotisations des États membres (Georges, 2016). Une prise de conscience véritable est nécessaire pour redresser ce déclin économique en CEMAC et ce projet mérite d'être à nouveau reconsidéré par l'entraide inter régionale et l'action d'autres organismes régionaux.

3) Etablir des alliances avec d'autres organismes régionaux et autre secteur privé afin d'élaborer des programmes de formation, de partage de compétences, développer plusieurs espaces de coopérations touristiques culturelles et élargir ainsi la liste des acteurs souhaités afin de donner une meilleure visibilité du tourisme culturel inter-régional de la CEMAC.

- **Explorer le domaine des industries culturelles**

Cette expression a été employée pour la première fois par les pères de l'Ecole de sociologie de Francfort, les philosophes allemands Théodore Adorno et Max Horkheimer, dans leur ouvrage *La Dialecte de la raison* publié en 1944, pour stigmatiser l'influence de la modernité industrielle comme source de domination sur la production des œuvres artistiques. Selon leur analyse, la technologie de l'industrie culturelle n'a abouti qu'à la standardisation et à la production en série, sacrifiant tout ce qui faisait la différence entre la logique de l'œuvre et celle du système social. C'est-à-dire que toutes œuvres produites en série perdaient ce qui constituait leur authenticité lorsqu'elles sont soumises à une reproduction technique. Cependant, c'est vers la fin des années 1970, que le concept d'industrie culturelle sera désormais évalué au pluriel tout en devenant plus spécifique. Cette expression renvoie désormais aux industries qui produisent et distribuent des biens et services culturels car elles sont devenues un vaste champ dont les définitions peuvent être diverses. Selon Jean-Pierre Warnier, dans son ouvrage *La mondialisation de la culture*, elles sont définies comme « des activités industrielles qui produisent et commercialisent des discours, sons, images, arts, et toute autre capacité ou

⁶Ce mot signifie « peuple » ou « humain ». Le terme bantou ne désigne pas spécifiquement un groupe ethnique ou une langue particulière, mais un groupe de plus de 400 groupes ethniques qui parlent les langues bantoues et qui vivent en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Tous les pays de la CEMAC y sont issus à l'exception du Chad. <https://www.hauniversity.org/fr/Bantu.shtml>

⁷<https://www.cicibabantu.org/e-ciciba/>

habitude acquise par l'homme en tant que membre de la société ». Pour l'UNESCO, « c'est un secteur qui s'accorde à conjuguer la création, la production et la commercialisation des biens et des services dont la particularité réside dans l'intangibilité de leurs contenus à caractère culturel, généralement protégés par les droits d'auteur ». Et selon le Docteur Kanel dans son ouvrage intitulé, *le Développement des Industries culturelles au Gabon*, les Industries culturelles sont les produits culturels d'une œuvre de création soumises aux lois de l'offre et de la demande et qui obéissent aux phases de création, production et de diffusion qui rendent possible sa commercialisation. Ainsi, du fait même de la nature spécifique de ces produits, les industries culturelles sont un ensemble composite pourvoyeur de richesse, car elles représentent à elles seules, 7,3% du PIB mondial et 3% dans les pays en voie de développement selon la Banque mondiale. Aussi, parmi les industries culturelles les plus dominantes, nous retrouvons le secteur de l'édition, de l'audiovisuelle (la radio, la télévision et le cinéma), et de la musique.

L'intégration économique régionale s'avère être le canal important pour le développement des industries culturelles régionales pour l'Afrique et pour les pays de la CEMAC en particulier. En effet, Francisco d'Ayi d'Almeida pense que le déséquilibre entre le potentiel des pays grands fournisseurs de produits culturels et celui des pays africains implique pour ces derniers de se donner les moyens de soutenir le développement et la distribution de leur production. Ils ont aussi pour responsabilité de veiller à ce que l'activité des entreprises culturelles s'effectue dans des conditions économiques viables pour leur permettre d'affronter une forte compétition sur leurs marchés et à l'international. Le développement des industries culturelles africaines pourrait s'articuler sur les filières de l'audiovisuel (musique, image, spectacle vivant), des objets du quotidien et de l'écrit nécessaires au développement du capital humain et à l'expression des identités. Elles présentent l'avantage de disposer d'une forte demande liée à une forte attente des publics et ont une forte capacité d'intégration. Et, seul un espace économique comme l'espace régional est propice à la consolidation et au développement de leur capacité à satisfaire la demande (Francisco, 2006).

De plus, les industries culturelles constituent des sources de richesses avec des retombées économiques certaines. Elles accompagnent l'intégration régionale dans la mesure où les productions d'un pays sont consommées par certains citoyens des autres états. En ce qui concerne les industries du livre, de la musique, du cinéma, de l'audiovisuel, des Festivals, de la mode, de l'artisanat, et de la peinture, elles ont gagné de la promotion du pluralisme (Waziri, 2007). Actuellement, les relations commerciales peu diversifiées rendent très dépendantes les différentes économies de la CEMAC les unes des autres. Ce qui est totalement avantageux dans les mesures où chacun des Leaders politiques, devraient se focaliser sur le comment sortir efficacement de cette crise économique au lieu de s'y prendre individuellement. Par ailleurs, le constat que nous faisons des comparaisons dans l'évolution des pays industrialisés est fondamentalement similaire, ils ont pris conscience de leurs atouts culturels pour développer leur économie. Avec l'arrivée de Bollywood par exemple, nous voyons des danses rythmiques imbibées de tradition, de charme et de croyance. Un peu plus loin, nous voyons Nollywood pour le Nigéria et le géant Hollywoodien des Etats-Unis, sans oublier les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) qui se développent sans cesse. La culture est le meilleur ambassadeur pour faire connaître son pays au monde (Sabrina, 2019).

Bien évidemment les réalités et les conditions de vie ne sont pas les mêmes, mais la CEMAC à l'avantage d'être issu d'un même peuple, les Bantu. De ce fait, la diversité et la richesse culturelle de son organisation d'intégration est l'une des pistes de développement économique à suivre afin de sortir cette région de son état de sommeil économique profond. Bien que pour le moment, les pays de la CEMAC exportent majoritairement des matières premières, toute chose qui n'est pas favorable à son décollage industriel, nous pensons que les industries culturelles pourraient être un secteur utile à explorer afin de leur permettre de davantage diversifier leurs échanges et de partager leur expérience en des domaines spécifiques. Il faudrait donc qu'ils s'unissent pour:

- 1) Organiser leurs différentes institutions culturelles respectives et donner une ligne directrice commune. Cela impliquerait de mettre en place des politiques culturelles communes visant à orienter de manières efficaces et pratiques l'intégration culturelle des populations.
- 2) Relever les défis et coûts industriels dans un premier temps en terme de productions tant en quantité qu'en qualité, puis en terme de distribution et de commercialisation régionale, et cela dans tous les secteurs d'activités des industries culturelles. Il faut dire, qu'aucun projet de production d'envergure ne peut aboutir sans l'accord préalable d'un distributeur décidé à le commercialiser, car il donne aux financiers la garantie que l'œuvre serait bien exploitée (Kanel, 2012). Ce dernier est d'autant plus important sachant bien qu'en Afrique et en CEMAC particulièrement, il existe très peu de structures publiques ou privées qui pourraient intervenir de manière concrète dans la distribution et la commercialisation des produits culturels. La mise en commun des acquis culturels serait un atout potentiel dans l'émergence des produits culturels *Made in CEMAC*.
- 3) Avoir une base juridique et institutionnelle sur laquelle ces initiatives reposeront,
- 4) Créer la Société Régionale des Industries Culturelles de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (SRIC - CEMAC) dont l'organigramme pourrait se présenter de la manière suivante (**Figure 1**).

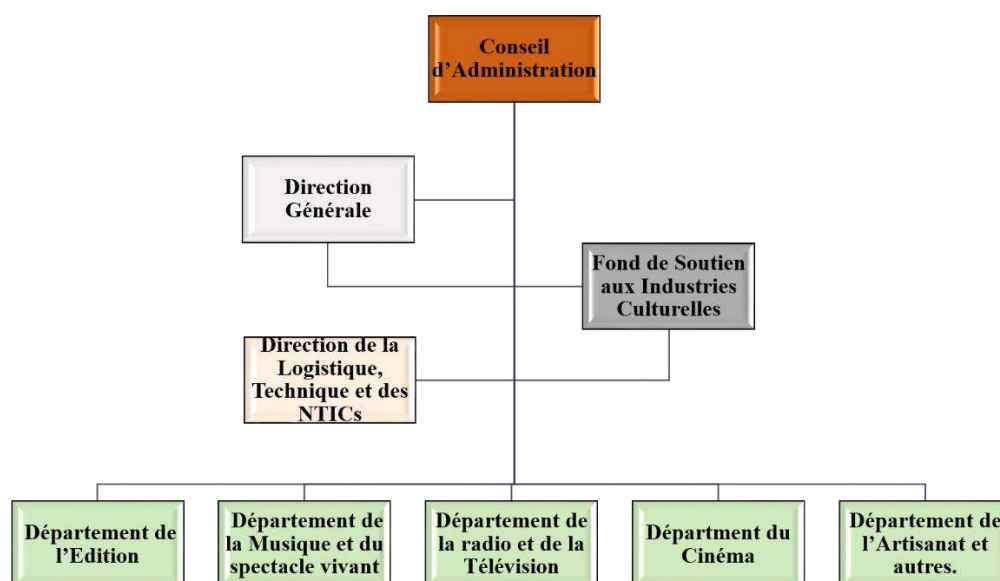


Figure 1: Organigramme de la SRIC-CEMAC

La Société Régionale des Industries Culturelles de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (SRIC – CEMAC) serait placée sous la tutelle des ministères des affaires culturelles de chaque Etat ou serait simplement annexée à un département au sein de la CEMAC. Son but serait de promouvoir et renforcer l'implantation et le développement des entreprises culturelles des pays membres tout en veillant à la réglementation et au respect strict des mesures prises conjointement. Travailler ensemble pour pouvoir enfin avoir des produits culturels "*Made in CEMAC*". Cette société se chargera d'assurer le bon fonctionnement des domaines les plus actifs que sont le cinéma, l'édition, la radio, télévision, l'artisanat, les arts et spectacles vivants. La société serait administrée par un conseil d'administration, gérée par un directeur général élu par vote et des sous directeurs attribués pour gérer pour chaque département culturel. Un fond de soutien appelé Fond de Soutien aux Industries Culturelles Communautaire (FSICC) sera rattaché à la direction générale puis à celle de la logistique, technique et des NTIC qui s'assurera d'avoir les ressources humaines, les équipements et le matériel nécessaires pour le bon fonctionnement de chaque secteur. En outre, l'approvisionnement de ce Fond pourrait venir non seulement des acteurs concernés mais également d'autres organismes régionaux, de plusieurs autres sources privés ou publics et même des organisations internationales.

La mondialisation croissante exige aux pays membres de la CEMAC en particulier d'être compétitif et d'avoir en plus de la valeur ajoutée sur leurs produits. Il est nécessaire, sinon essentiel, d'être culturellement bien enraciné pour échanger avec d'autres pays. Le Tourisme culturel et les Industries Culturelles sont des secteurs qui ne s'épuiseront jamais. Ces domaines à l'avenir exigeront à nos pays d'être équipés pour répondre aux challenges sans cesse inédits qui se créent sur la scène internationale. Ces deux secteurs pourvoyeurs de richesses, répondent également aux besoins de l'offre et de la demande tout en favorisant la création d'emploi multiformes et multisectoriels tels que : gestionnaire des ressources humaines, staff techniques, ingénieurs du son, de l'éclairage, les éditeurs, distributeurs qu'ils soient directs ou indirects via des plateformes, metteur en scènes, gestionnaires hôteliers, designers, décorateurs, management d'assainissement, gestionnaire de comptabilité, informaticiens, techniciens, etc. Ces deux plans combinés permettraient de revoir considérablement à la baisse le taux de chômage élevé en CEMAC. En effet, en 2019, le Gabon affichait le taux de chômage le plus élevé avec 19,6%, suivi de la République du Congo 10,4%, la Guinée Equatoriale 9.2%, la République Centrafricaine 6,5%, le Cameroun 3,3% et le Chad 2,3%⁸. Bien que les deux derniers pays affichent des pourcentages bas, cela ne signifie pas pour autant que leurs économies créent vraiment des emplois convenables. Peu de personnes trouvent du travail décent en CEMAC et beaucoup préfèrent tenter leurs chances dans les activités du secteur informel, vivant même au jour le jour pour subvenir à leurs besoins.

⁸<https://fr.tradingeconomics.com/country-list/unemployment-rate?continent=africa>

Conclusion :

L'Afrique est perçue par beaucoup comme un risque, mais pour nous, l'Afrique peut être une grande opportunité. Si nous nous donnons tous la main, si nous agissons dès aujourd'hui, dès aujourd'hui, pas demain, car il sera tard. Si nous agissons dans le cadre d'un large consensus pour exercer notre leadership et établir l'agenda pour l'Afrique, Konaré, 2002.

L'Afrique Centrale, et particulièrement la CEMAC est une région sujette à de nombreuses difficultés. En plus d'être l'intégration économique inter régionale la moins intégrée du continent, les maux tels que corruption, mauvaise gouvernance, instabilité politique, pillages de richesses, pauvreté, manque d'infrastructures et autres la caractérise. Cette région, jouit aujourd'hui de toutes les dénominations péjoratives car une cinquantaine d'année après son existence, on parle toujours des mêmes difficultés. Or cette partie du continent regorge d'une multitude de richesses naturelles, énergétiques, minières et par-dessus tout culturelles. Il est temps que ce paradoxe cesse : une région aux richesses immenses et aux réalités de vie invraisemblables. Il nous faut nous relever et transformer les avantages naturels, économiques et culturels que nous avons en une force motrice créatrice de revenu et de bien-être pour tous (Sabrina, 2019). Pour ce faire, le domaine culturel via le Tourisme culturel et les industries culturelles doivent être communautairement exploré. Autant le domaine culturel est un secteur important pour le développement économique des intégrations régionales africaines, autant l'intégration régionale représente une base solide et incontournable pour le développement de ces entreprises culturelles. L'un ne saurait être dissocié de l'autre, tout comme la culture ne saurait être dissociée de l'économie qui en constitue la charpente.

Le gap économique accumulé par la CEMAC est énorme, mais pas impossible à combler à condition que chacun veuille laisser ses intérêts de côté pour la recherche de la stabilité régionale, le développement des économies respectives et le bien-être des populations. Et cette recherche doit inéluctablement passer par le changement de mentalité afin que du volontarisme des Etats et de l'éveil des consciences massives, sortent des solutions concrètes impulsant l'essor des économies. Ainsi, il faudrait se servir des atouts naturels que procurent le domaine culturel pour enfin profiter des retombées positives de la mondialisation. Le *Made in CEMAC*, ne pourra être possible que si les états s'attèlent non seulement à redéfinir des politiques culturelles plus soucieuses de leurs besoins communautaires, mais aussi à investir intensément et qualitativement dans la formation de jeunes élites. Tout le monde, y compris la CEMAC peut être gagnant dans la mondialisation des échanges à condition d'avoir les bons atouts et les bons partenaires de coopération à ses côtés.

Les données recueillies tout au long de cet article, nous ont permis de nous enquérir de la place qu'occupe le domaine culturel au sein de ladite organisation. Ce secteur pourvoyeur de richesse reste encore très inexploré sachant bien qu'aucun nouvel ordre économique ne peut y avoir lieu sans un nouvel ordre culturel. Toutefois, conscient que cet article n'a certainement pas pu aborder tous les aspects culturels, nous espérons avoir modestement apporté notre pierre à l'édifice dans le futur développement économique de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale. Le domaine culturel n'est plus un secteur négligeable sinon désormais pourvoyeur de richesse et créateur d'emploi. Le constat fait est que seule, ces pays n'arrivent pas à avoir une meilleure rentabilité économique et leur domaine culturel respectif

reste négliger voire méconnu. Or, les pays membres de la CEMAC sont interdépendants économiquement les uns des autres. L'unité économique et culturelle est plus que jamais vitale pour que cette organisation d'intégration sous régionale devienne une cause rentable pour tous.

Remerciements

Nous remercions particulièrement le professeur Wei Hong de l'Université Normale de Chine Centrale pour ces précieux conseils. Merci également à Dienguila Kionga D., Freddy Mitsoune et nos proches pour leurs aides, amour et soutien multiforme.

Références

- BAD (2019). *Perspectives économiques en Afrique central*.
https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/per_2019-afrique_centrale.pdf
- CEMAC (2019). *Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etats de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale*.
- Direction générale des relations internationales et de la stratégie (2015). *Impact de la Baisse du prix du pétrole sur les pays producteurs d'Afrique équatoriale (Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon et Guinée équatoriale)*.
- Edouard, G. T. (2004). *Droit Matériel et Intégration Sous régionale en Afrique centrale (Contribution à l'étude des mutations récentes du marché intérieur et du droit de la Concurrence CEMAC)*.
- Emilie, L., & Serge, J. E. (2014). *Les Pays de la CEMAC convergent-ils?*
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2120944/stec108b.pdf>
- Etienne, K. (2012). *Transport routier et effectivité de l'intégration régionale dans l'espace CEMAC : Enjeux et contraintes pour le développement durable du Congo*.
- Forum de l'Investissement Hôtelier Africain (2019). *L'Afrique centrale, un gisement touristique inexploité*. <https://www.pouvoirsafrique.com/2019/02/07/fiha-2019-lafrique-centrale-un-gisement-touristique-inexploite/>
- Francisco, A. A. (2006). *L'enjeu de l'intégration régionale pour les industries culturelles Africaines*. *Africultures* No. 69. <https://doi.org/10.3917/afcul.069.0149>
- François, B. (1968). *L'Union des Etats de l'Afrique Centrale*.
https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1968_num_14_1_1484
<https://doi.org/10.3406/afdi.1968.1484>

- Georges, D. (2016). *Bantous: la quête des origines*.
<https://www.jeuneafrique.com/mag/316823/culture/bantous-quete-origines/>
- Geslin, M. M. M. (2019). *Les principaux obstacles aux échanges commerciaux intra sous régionaux en Afrique Centrale: Cas de la Communauté Économique et Monétaire de L'Afrique Centrale (CEMAC)*.
- Jacqueline, D. (2005). *Le développement de l'Afrique centrale dans une perspective D'avenir*. Afrique contemporaine No. 215. <https://doi.org/10.3917/afco.215.0029>
- Kanel, E. N. (2012). *Le Développement des Industries Culturelles au Gabon*. Paris, l'Harmattan.
- Meirama, G. M. (2016). *Ressources patrimoniales et perspectives touristiques dans l'Est-Cameroun: Potentialités et limites actuelles*.
<https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/9453>
- Nagou, M. Y. (2012). *Apport de la culture dans l'accélération du processus d'intégration Régionale: Cas de l'Afrique de l'Ouest*.
- Niambi, N. T. (2018). *Bilateral Cooperation between China and Congo-Brazzaville: The Other Side of the Ledger*. <https://doi.org/10.4236/ojps.2018.83016>
- Niambi, T. N. (2019). *France and China in Central Africa: From Competition to Cooperation, China*.
- Organisation Mondial du Tourisme (2011). *Le Tourisme culturel*.
http://www.culturalamontreal.com/19/Le_tourisme_en_bref.htm#160
- Plan d'action sur les industries culturelles et créatives (2004).
https://au.int/sites/default/files/pages/32901-file-au_plan_daction_french.pdf
- Sabrina, L. N. (2019). *Cultural Impact within the Bilateral Cooperation between China and Gabon*. Open Journal of Political Science, 9, 599-609.
<https://doi.org/10.4236/ojps.2019.94036>
- Sharmini, C., & Bernardin, A. (2013). *Le déficit d'infrastructures dans les pays de la CEMAC: Problèmes et solutions possibles*.
<https://www.elibrary.imf.org/view/IMF071/12595-9781475584233/125959781475584233/ch04.xml?language=es&redirect=true>
- Waziri, M. (2007). *Les états-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'ouest: Le Cas du Niger*.